



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 10 décembre 2024, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 625-24-8, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE PERMETTRE LE STATIONNEMENT DE NUIT

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : www.ville.bedford.com .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 11 décembre 2024.

M^e Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière